




Informations de base	
2007/0082(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	Procédure terminée
Accord CE/Viêt Nam: services aériens Subject 3.20.01 Transport aérien de personnes et fret 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie Zone géographique Viêt Nam	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme		RIQUET Dominique (PPE)	03/09/2009
			Rapporteur(e) fictif/fictive ȚICĂU Silvia-Adriana (S&D) MEISSNER Gesine (ALDE) LICHTENBERGER Eva (Verts/ALE) FOSTER Jacqueline (ECR) KOHLÍČEK Jaromír (GUE/NGL)	
	Commission au fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Justice et affaires intérieures(JAI)		3018	2010-06-03
	Justice et affaires intérieures(JAI)		3085	2011-05-12
	Transports, télécommunications et énergie		2935	2009-03-30
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	

Evénements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
26/04/2007	Document préparatoire	COM(2007)0221 	
02/12/2009	Informations supplémentaires		Résumé
28/10/2010	Publication de la proposition législative	14876/2010	Résumé
23/11/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2011	Vote en commission		Résumé
02/03/2011	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0044/2011	
24/03/2011	Décision du Parlement	T7-0108/2011	Résumé
24/03/2011	Résultat du vote au parlement		
24/03/2011	Débat en plénière		
12/05/2011	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
12/05/2011	Fin de la procédure au Parlement		
19/05/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		


Informations techniques

Référence de la procédure	2007/0082(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 100-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/7/00084

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE454.413	24/11/2010	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0044/2011	02/03/2011	

Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T7-0108/2011	24/03/2011	Résumé
Conseil de l'Union			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	14876/2010	28/10/2010	Résumé
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2007)0221 	26/04/2007	

Informations complémentaires			
Source	Document	Date	
Parlements nationaux	IPEX		
Commission européenne	EUR-Lex		

Acte final	
Décision 2011/0285 JO L 132 19.05.2011, p. 0005	Résumé

Accord CE/Viêt Nam: services aériens

2007/0082(NLE) - 28/10/2010 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République socialiste du Viêt Nam sur certains aspects des services aériens.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

BASE JURIDIQUE : article 100, paragraphe 2, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (*voir note de contexte*).

CONTENU : par décision du 5 juin 2003, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec les pays tiers en vue de remplacer certaines dispositions des accords bilatéraux existants par un accord au niveau de l'Union.

Au nom de l'Union, la Commission a négocié un accord avec le gouvernement de la République socialiste du Viêt Nam sur certains aspects des services aériens conformément aux mécanismes et lignes directrices contenus dans l'annexe de la décision du 5 juin 2003.

L'accord a été signé au nom de l'Union européenne sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.

À cet effet, il est proposé d'approuver l'accord.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n'a aucune incidence sur le budget de l'UE.

Accord CE/Viêt Nam: services aériens

2007/0082(NLE) - 24/03/2011 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République socialiste du Viêt Nam sur certains aspects des services aériens.

Le Parlement donne son approbation à la conclusion de l'accord.

Accord CE/Viêt Nam: services aériens

2007/0082(NLE) - 12/05/2011 - Acte final

OBJECTIF : conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République socialiste du Viêt Nam sur certains aspects des services aériens.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision du Conseil 2011/285/UE relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République socialiste du Viêt Nam sur certains aspects des services aériens.

CONTENU : par sa décision du 5 juin 2003, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec les pays tiers en vue de remplacer certaines dispositions des accords bilatéraux existants par un accord au niveau de l'Union.

Au nom de l'Union, la Commission a négocié un accord avec le gouvernement de la République socialiste du Viêt Nam sur certains aspects des services aériens conformément aux mécanismes et lignes directrices contenus dans l'annexe de la décision du 5 juin 2003.

L'accord a été signé au nom de l'Union européenne, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.

Aux termes de la présente décision, l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République socialiste du Viêt Nam sur certains aspects des services aériens est approuvé au nom de l'Union.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 12/05/2011.